

viens!... un peu, mon neveu, fit-il d'un ton railleur; et il ajouta: "Est-ce qu'on perd la mémoire pour vieillir?"

De pareils sentiments n'ont pas besoin de commentaires. La foi est belle chez la femme; mais chez l'homme au corps d'acier, dont les cheveux ont blanchi sur les mers, au milieu des tempêtes, elle devient sublime!

Le lendemain du pardon, quand la foule s'est retirée, on entend pendant tout le jour, des glas tinter au milieu du silence de la ville, qui semblait avoir retrouvé la veillée tout l'éclat qu'elle avait à l'époque où la Bretagne était indépendante. Pourquoi ces tintemens funèbres? La cloche de la *Tour-Plute*, la même dont le lourd battant, agité par la main de la patronne de Guingamp, jetait l'épouvante au milieu de l'armée française, maîtresse de la ville, et la lui faisait abandonner, selon un vieux poète breton, cette cloche pleure-t-elle le temps où sa joyeuse sonnerie proclamait l'union de tous les habitants dans la *Prérie-Blanche*, triomphante de l'étranger? Si vous interrogez le passant, il vous répondra en deux mots qui vous feront rêver longtemps: "Ce sont les *glas des âmes*." On célèbre en effet ce jour-là, dans l'église de Notre-Dame, un service funèbre en l'honneur des anciens souverains bretons et de tous les membres défunts de la confrérie. Ainsi, en certains manoirs de Bretagne, à la prière du soir, on récite un *de Profundis* pour le repos de l'âme de la *duchesse Anne*. La nationalité religieuse, par un touchant anachronisme, a donc survécu, chez les Bretons, à la nationalité politique. On dit que quelques uns d'entre eux, de ceux-là sans doute qui ne perdent pas la mémoire pour vieillir, et même des plus jeunes, je crois, regrettent toujours la dernière; mais que peuvent-ils souhaiter? n'ont-ils pas le bonheur d'avoir des journaux, des chemins de fer et une Chambre des Députés, avec l'honneur d'être Français?

TH. HESSARD DE LA VILLEMARQUÉ.
FIN.

LA RÉGÉNÉRATION de la France par le presbytère, l'école et la mairie, par M. Roelly de Lorgues, troisième édition refondu et considérablement augmentée, 1 vol. in-8o. 599 p. Chez L. F. Hivert éditeur, libraire, quai des Augustins, 55. Prix, 7 fr. 50 c.

La patrie, c'est la commune, et la commune, c'est l'église où s'enseigne la vérité qui ne passe pas; c'est l'école où grandit l'enfance et où s'exercent les forces de son esprit naissant; c'est la mairie qui conserve à chacun ses titres de fils, de citoyen et de Français. L'union parfaite de ces trois grandes puissances, appelées dans leur harmonie intime et réciproque, à régénérer l'état, voilà toute la pensée, tout le but de M. Roelly de Lorgues. Mais cette union parfaite, elle n'aura de solution que par la charité, cette philanthropie du christianisme qui vient de Dieu et retourne à Dieu. Pour rendre sa pensée plus sensible, l'auteur a voulu appliquer cette triple union du prêtre, de l'instituteur et du maire sur une commune de France où chacune de ces trois influences réunies se trouve représentée par un homme d'intelligence et de vouloir généreux. Élégance et poésie de style, sagesse de vues et sûreté de principes, M. Roelly de Lorgues réunit dans cet ouvrage toutes les qualités du socialiste et de l'écrivain, et son livre est un livre d'avenir aussi bien qu'une œuvre de savante et de haute littérature.

LE Soussigné venant de recevoir de Londres, un assortiment complet D'OUTILS POUR RELIURE,

informe très respectueusement ses amis et le public en général, qu'il est prêt à exécuter toutes RELIURES de LIVRES dans tout style et à des prix très réduits.

O. BEAUCHEMIN.
Rue Notre Dame, No. 113.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.
CHAPELEAU & LAMOTHE,
Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STARKE et Cie.

A VENDRE
A CE BUREAU
CANTIQUE POUR LA TEMPÉRANCE.

MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE,
DÉDIÉ A LA JEUNESSE CANADIENNE
PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA.

LES PERSONNES qui désiraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix: un schelling; dix schellings la douzaine.
N. B.— Cette réduction dans le prix de cet ouvrage est telle que ceux qui sont au fait des dépenses qu'occasionne l'impression d'un livre aussi volontueux, comprendront facilement qu'il n'y a que le désir de le répandre dans toutes les classes qui ont pu y donner lieu. On espère donc trouver une compensation dans l'empressement de chacun à en faire l'acquisition.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ *facteur d'orgues*, informe respectueusement M^{rs} les Curés, et Marguilliers qu'il est prêt à entreprendre des ORGUES de toutes dimensions aux conditions les plus favorables pour le paiement. Il soumettra son ouvrage aux connaisseurs, dans cet art, si on l'exige; et si l'instrument n'est pas conforme au désir, il s'oblige à le garder.

JOSEPH CASAVANT.

Ste. Thérèse de Blainville, 9 octobre 1844.

AVIS AUX FABRIQUES.

SI QUELQUE FABRIQUE avait besoin d'un ORGANISTE, ou de peintures, transparents etc. pour l'ÉGLISE; elle n'a qu'à s'adresser au Bureau de cette feuille.

Montréal, 8 octobre 1844. — 44 p.

A LOUER.

PLUSIEURS MAISONS sur la PLACE LARTIGUE, croisière des rues Stebrooke et St. Denis.
S'adresser à l'Évêché.

AGENCE A NEW-YORK,
Pour Ornaments et Objets d'Église,

AUSSÍ
Pour marchandises de tous genres.

AUX MESSIEURS DU CLERGÉ.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Soussigné (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabricans de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

A. M. J. C. ROBILLARD, } LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.
NEW-YORK. } "Nous sommes certains que les MM. du Clergé des États-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier le ordre. Ils auront d'abord la facilité de

CHOISIR SUR ÉCHANTILLONS

et même à faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

"Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

"Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique."

Afin d'offrir en assortiment et en prix tous les avantages des marchés de Paris et de Lyon, le soussigné vient de recevoir des principaux fabricants, les ÉCHANTILLONS LES PLUS RICHES de Chasubles, Dalmatiques et Chapes; Draps d'or et d'argent; Satins et Soies façonnés dans toutes leurs variétés; aussi les échantillons de plus de 300 différents genres de Cands, Dentelles, Franges en or, argent, soie, coton et fil.

Les ordres qu'on voudra bien lui remettre et accompagner des explications les plus détaillées (pour éviter la moindre erreur), seront de suite expédiés aux fabricants et exécutés (sous un délai de 60 jour au plus) d'une manière à mériter l'honorable clientèle du clergé par le bon goût, la fraîcheur et surtout le prix des objets.

Chaque ornement pourra être importé, tout fait, ou au complet de l'étoffe et galons nécessaires à sa confection dans ce pays.

On s'attachera aussi aux genres les plus nouveaux dans l'exécution d'ordres pour Ostensoirs, Ciboirs et autres objets en métal.

On pourra si on le préfère, s'adresser à quelque membre du clergé de New-York, pour faire un choix d'ornemens d'après les échantillons ci-dessus, ou remettre au soussigné des directions qu'il suivra toujours avec la plus grande attention.

J. C. ROBILLARD,
Marchand commissionnaire, No. 32, Beaver Street, New-York.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re insertion,	2c.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion,	3c.	1d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		7d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, P^{TR}E.
PUBLIÉ PAR J. E. DUPUY, P^{TR}E.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.